

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

~ ~ ~ ~ ~

Date de convocation : 3 Avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

Etaient présents : DAYDE Francis, HILAIRE Christine, DUFFAU Pierre, GLAZEWSKI Nathalie, COLONGIN Michel, BOUTEILLON Malorie, CHAMPEAU Alain, POURRAZ Mylène, MOURIER Patrick, SZABO Jacques, FORD Odile, MASSIBOT Michelle, BERGERET Sylvie,

Etaient absents excusés : SANCHEZ DEL VALLE Rafael, BLANCHOIN Eliane, JOUVE André et UBASSY Robert.

Etait absente : CUOQ Virginie

Procuration de M. JOUVE André à M. DAYDE Francis, Mme BLANCHOIN Eliane à M. Jean-Marie GROSSET, de M. UBASSY Robert à CHAMPEAU Alain et de SANCHEZ DEL VALLE Rafael à Mme BOUTEILLON Malorie.

Monsieur Pierre DUFFAU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 13 mars 2018 est approuvé après lecture. Mme Mylène POURRAZ précise que, concernant son intervention sur les Grillons Ados elle ne se rappelle pas du montant exact du reliquat des comptes...

1) CCAS

a) Compte Administratif 2017 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2017	3 618,94 €	5 778,35 €	2 159,41 €
Résult. Antér. reporté 2015			20,41 €
Résultat à affecter			2 179,82 €

Le Compte Administratif 2017 du CCAS est adopté à l'unanimité.

b) Affectation du Résultat 2017 du CCAS :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 2 179,82 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

c) Budget Primitif 2018 du CCAS :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2018	4 679,82 €	2 500,00 €
Résultat antérieur reporté 2017		2 179,82 €
Total	4 679,82 €	4 679,82 €

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du C.C.A.S..

2) Service Eau et Assainissement

a) Compte Administratif 2017 du Service Eau et Assainissement :

M. Pierre DUFFAU présente le compte administratif 2017 du Service Eau et Assainissement.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2017	371 260,55 €	206 140,81 €	- 165 119,74 €
Résultat à affecter 2015			251 750,15 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2017	130 288,00 €	351 477,05 €	+ 221 189,05 €

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget du service de l'eau et assainissement

b) Affectation du Résultat 2017 du service Eau et Assainissement :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 86 630,41 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

c) Budget Primitif Service Eau et Assainissement 2018 :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2018	198 242,41 €	198 242,41 €
Total	198 242,41 €	198 242,41 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement 2018	555 276,40 €	555 276,40 €
Total	555 276,40 €	555 276,40 €

Les travaux programmés pour 2018 sur le budget eau et assainissement sont la réhabilitation du réseau d'assainissement situé dans le canal et la réalisation des Schémas Directeurs d'Eau et d'Assainissement.

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 du Service Eau et Assainissement.

3) Commune :

a) Compte Administratif 2017 de la Commune :

M. Pierre DUFFAU présente le compte administratif 2017 de la Commune.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement 2017	1 204 712,87 €	1 457 719,38 €	253 006,51 €
Résultat antérieur reporté			63 286,57 €
Résultat à affecter 2017			316 293,08 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultats
Investissement 2017	497 024,26 €	552 655,59 €	+ 55 631,33 €
Résult. antérieur reporté 2016			- 507 273,89 €
Solde d'exécution déficitaire			- 451 642,56 €
Restes à réaliser	139 100,00 €	350 149,00 €	+ 211 049,00 €
Besoin de Financement			- 240 593,56 €

Les investissements réalisés en 2017 sont : les travaux de voirie 2017, réfection du logement Place de la Bourgade, installation de visiophones aux écoles, acquisition d'un piano pour l'association Arabesques, achat d'une chambre froide et d'adoucisseurs pour la cantine scolaire, acquisition du terrain pour l'agrandissement du cimetière, achat de tapis sportifs pour l'école élémentaire, l'achat de téléalarmes, l'étanchéité des toitures de la maternelle et de la crèche.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget communal.

b) Affectation du résultat 2017 de la Commune :

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, soit 316 293,08 € décide d'affecter 240 593,56 € à la section d'investissement du budget primitif 2018 (article 1068), le solde disponible, d'un montant de 75 699,52 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2018.

c) Vote des 3 taxes :

M. le Maire propose de ne pas modifier les 3 taxes.

	Taux de Grillon	Taux moyen	Taux moyen
	Depuis 2009	départemental	national
Taxe d'habitation	7,13	23,40	24,47
Taxe foncière (bâti)	22,9	23,12	21,00
taxe foncière (non bâti)	43,45	55,81	49,46

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux.

M. Pierre DUFFAU souligne que les taux d'imposition de la Commune de Grillon sont pas si mal placés. Il rappelle que cela fait 10 ans qu'ils n'ont pas bougés et la comparaison avec les taux nationaux et départementaux sont suffisamment éloquents.

M. Jacques SZABO rappelle que les bases augmentent.

L'augmentation des bases est une revalorisation des valeurs locatives décidée par l'Etat.

d) Budget Primitif de la Commune 2018 :

Les projets de travaux d'investissement 2018 sont les suivants : le déplacement de la Bibliothèque et la création d'une salle Multi activités, rénovation du préau de l'école élémentaire, l'extension du cimetière, rénovation de l'ancienne Poste, l'achat de téléalarmes, la restauration d'un tableau à l'église « Saint Sébastien ». Un montant a été budgétisé en cas de besoin pour le changement de véhicule de la policière municipale, renouvellement d'un ordinateur en mairie, la réparation des cloches de l'église.

M. Pierre DUFFAU explique qu'un montant de 100 000,00 € pour la voirie a été prévu mais ne sera pas fait cette année afin de

réduire le montant de recours à l'emprunt.

Il souhaiterait que le programme de voirie soit élaboré de manière plus globale avec une réfection sur les chemins les plus mauvais et surtout les plus empruntés. Il pense qu'il est préférable de prévoir moins mais plutôt de l'enrobé que du bicouche moins solide.

Mme Odile FORD souligne qu'en cas de gel fort les bicouches sont moins résistants.

Mme Sylvie BERGERET suggère de faire une programmation sur les 5 années à venir.

M. le Maire explique qu'il faut distinguer deux cas différents : la zone urbaine et la campagne. La commune doit entretenir deux anciennes départementales. Sur le chemin de Visan et Chemin de l'Excavateur il y a beaucoup de coupes transversales. Concernant le chemin de la Calamande utilisé par beaucoup de poids lourds le montant des travaux de voirie s'élève au minimum à 50 000,00 €. M. Jacques SZABO propose de solliciter l'industriel pour le financement de cette voie.

M. Pierre DUFFAU est d'accord avec M. Jacques SZABO.

M. le Maire précise que le propriétaire de cette entreprise n'a rien demandé et que cette voie est aussi utilisée par les gens qui se rendent à la déchèterie.

M. Jacques SZABO rappelle que la commune peut être mise en cause en cas d'accident.

M. le Maire confirme.

- Rénovation ancienne Poste : M. le Maire explique que deux architectes ont été consultés. Le cabinet Obrador d'Architecture a été retenu car lui seul proposait une solution pour l'accessibilité aux handicapés et leurs honoraires s'élevaient 9,5 % contre 12 % pour l'autre cabinet.

Le coût de la rénovation a été estimé entre 800 et 1000 € au m².

Mme CARUANA est toujours très intéressée pour installer son activité de traiteur.

Le projet consiste à créer un logement avec une cuisine améliorée qui permettra la préparation des repas à emporter.

Ce projet sera évolutif, en cas de changement de destination, ces locaux pourront être loués en simple logement mais aussi pourront évoluer pour accueillir du public avec une rampe d'accès aux normes. L'architecte a déjà élaboré des projets de ce type au normes sanitaires.

M. le Maire demande l'avis du conseil afin de donner une réponse définitive à Mme CARUANA.

Mme Christine HILAIRE trouve pertinent un projet de logement qui permette d'autres possibilités.

Mme Sylvie BERGERET émet des réserves. Elle est favorable à l'investissement mais pas à l'atelier de cuisine. Elle rappelle le cas de l'épicerie qui n'a pas fonctionné.

Mme Mylène POURRAZ rappelle que Mme CARUANA est déjà en activité.

Mme Michèle MASSIBOT estime qu'il ne s'agit pas de la même situation,

Mme Sylvie BERGERET fait part de ses remarques et de sa méfiance car elle s'inquiète des normes HACCP, elle souhaiterait plus de prudence.

M. Pierre DUFFAU rappelle que le projet n'est pas encore ficelé.

M. le Maire précise que les demandes pour la restauration sont fréquentes, il a même reçu une demande pour l'installation d'un snack dans le local de l'épicerie.

Concernant l'Épicerie, les loyers sont en recouvrement et la date de vente aux enchères doit être fixée.

Concernant le logement au-dessus de l'Épicerie, M. le Maire informe qu'il sera loué à compter du 1 juin à Mlle DE TUNY.

Mme Odile FORD demande si elle peut avoir les clés du logement avant l'aménagement pour faire des photos de la Place de la Bourgade. Réponse affirmative.

M. Pierre DUFFAU précise que le budget primitif n'est pas exact car il reste à fixer la nouvelle dotation de compensation que verse la Communauté à la Commune pour le retour de la compétence éclairage public.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2018	1 414 541,00 €	1 445 531,00 €
Virement à la section d'investissement	106 689,52 €	
Affectation excédent antérieur reporté 2017		75 699,52 €
Total	1 521 230,52 €	1 521 230,52 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Investissement 2018	1 484 300,00 €	1 160 083,00 €
Remboursement capital d'emprunt *	286 000,00 €	
Affectation du résultat 2016 à l'article 1068		240 593,56 €
Emprunts		714 576,48 €
Virement de la section de fonctionnement		106 689,52 €
Déficit d'investissement reporté 2017	451 642,56 €	
Total	2 221 942,56 €	2 221 942,56 €

* Remboursement capital Emprunt : est composé de 200 000,00 € de remboursement de la TVA des travaux de la Place de la Bourgade et 86 000,00 € de capital d'emprunts.

4) Questions Diverses :

- Bibliothèque : M. le Maire informe du départ à la retraite de Mme Martine COMBEROUSE en octobre 2018. Plusieurs curriculum vitae ont été reçus mais il précise que le Centre de Gestion de Vaucluse a été sollicité pour mener à bien ce recrutement.

- L'association Entente du Vaucluse propose aux personnes de plus de 60 ans une aide pour effectuer leurs déclarations de revenus en ligne. Les personnes pourront, sur rendez-vous, venir aux permanences gratuites les vendredis matins.

- L'association de Patchwork fait cadeau à la commune d'un patchwork représentant le village et d'un don aux deux associations de parents d'élèves ; Majuscules et Minuscules. Une petite cérémonie est organisée le lundi 14 mai à 17h salle du 3^{ème} Age.

- Le Syndicat Bassin Versant du Lez entreprendra des travaux d'entretien et de nettoyage dans le canal.

- Collecte des déchets ménagers : M. Francis DAYDE apporte un complément d'information concernant le renouvellement du contrat par la Communauté de Communes.

La commune de Grillon s'est positionnée sur le scénario 1, à savoir : une collecte de tous les flux en apport volontaire.

A ce jour, la commune dispose de 6 PAV existants :

- Parking de la salle des fêtes : 4 conteneurs semi-enterrés (ordures ménagères – verre – papier – emballages)
- Place des Escourneaux : 2 conteneurs semi-enterrés (ordures ménagères – emballages) – 1 colonne aérienne verre
- Parking pompiers – Place Chaffaud : 2 colonnes aériennes verre – 1 colonne aérienne papier
- Faubourg Sous Vialle : 3 conteneurs semi-enterrés (2 ordures ménagères – 1 emballages)
- Place Boulon : 3 conteneurs semi-enterrés (2 ordures ménagères – 1 emballages)
- Chemin des Bœufs (Tennis) : 2 colonnes aériennes verre – 1 colonne aérienne papier

Afin de faciliter l'évacuation des déchets des administrés, l'implantation de 8 PAV contenant l'ensemble des flux a été demandée. Après réflexion, les PAV situés sur le parking des pompiers (Place Chaffaud) et sur le Chemin des Bœufs vont être supprimés.

Les futures implantations seront les suivantes :

- Parking de la salle des fêtes
- Place des Escourneaux
- Place Boulon
- Faubourg Sous Vialle
- Parking du Lac
- Etablissement Philibert

- La Gravière
- Chemin de l'Alençon

Les 4 derniers points, où rien n'est implanté à ce jour, seront équipés dans un premier temps de conteneurs aériens afin de tester l'efficacité des lieux pendant plusieurs mois. Si les lieux d'implantation sont validés dans le temps, un aménagement plus pérenne sera envisagé.

De plus, la collecte en porte à porte du carton pour les professionnels sera supprimé. Pour pallier à cette suppression, 2 bennes carton (une sur La Gravière et une sur le parking de la salle des fêtes) seront mis en place. Ces bennes desserviront les apports des professionnels et des usagers.

Mme Mylène POURRAZ suggère d'installer des panneaux indiquant les lieux de collecte.

M. le Maire espère que cette nouvelle organisation permettra de faire baisser la taxe ordures ménagères de 13 % à 9 %.

- M. Francis DAYDE annonce que lors de la Foire annuelle de Grillon 8 associations seront représentées sur la Place de la Mairie ; Association du Patrimoine, Association Familiale, Comité des Festivités, Eole, Delta Lab, Comité de Jumelage...

- M. Pierre DUFFAU donne son point de vue sur la Communauté de Communes qui parfois a du mal à œuvrer pour l'intérêt communautaire. Il souhaiterait que pour la collecte des ordures ménagères un seul type de ramassage existe sur l'ensemble du territoire intercommunautaire. Il serait regrettable que les petites communes drômoises optent pour un ramassage au porte à porte. Il sera compliqué de gérer une différence de tarif et l'idéal serait le même service pour le même tarif. Il est important que les intérêts communautaires passent avant les intérêts personnels et individuels.

- Mme Christine HILAIRE informe que les associations ou les élus qui souhaitent faire passer un mot dans le bulletin ou les Grillonnades doivent le transmettre en mairie avant le lundi 16 avril.

- M. Patrick MOURIER signale que lors de la chasse aux œufs au Vialle les lieux étaient minés d'excréments de chiens.

Mme Michèle MASSIBOT informe que la chorale des Grillons Chantants organise une gratifiera le dimanche 29 avril à la salle des Fêtes de 9h à 16h. Les gens souhaitant se débarrasser d'objets, bibelots, vêtements etc... gratuitement peuvent s'inscrire au Point Infos.

M. Jacques SZABO demande à nommer le parking Place Nouveau « Arnaud BERTRAM ».

Mme Mylène POURRAZ demande s'il n'y aurait pas plutôt de nom de personnalité de Grillon ?

- M. Michel COLONGIN, après une discussion avec M. GROSSAT de Delta Lab, s'étonne du manque d'intérêt des gens de Grillon à ce qu'ils proposent à la Maison Milon. Il souligne l'extraordinaire travail que l'association a fait avec la création d'une main artificielle. Il propose que l'information soit donnée sur le Bulletin municipal.

M. Patrick MOURRIER suggère qu'ils organisent une journée porte ouverte.

Mme Mylène POURRAZ pense que les Grillonnais ne savent pas.

M. Michel COLONGIN explique qu'il est sollicité par M. ICART Rolland pour permettre l'activité de l'Association EOLE sur un terrain d'un hectare sur Croc. Il demande s'il n'y a pas de contre-indication au niveau communal.

M. le Maire répond qu'il n'y voit aucun inconvénient d'autant plus qu'il s'agit de terrain privé.

- M. Alain CHAMPEAU informe du concours de pétanques du 21 avril qui amènera entre 350 et 450 personnes sur Grillon.

- M. Michel COLONGIN remercie les gens en charge du budget de la commune et souligne qu'il n'existe aucune opposition sur les finances de la commune.

- Mme Odile FORD demande si l'Épicerie Paysanne pourrait retirer son panneau qui n'a plus d'utilité.

- Mme Mylène POURRAZ demande que soit rappelé sur le bulletin l'interdiction de passer la tondeuse le dimanche après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie CUOQ

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET